



Schéma de Cohérence Territoriale

Le SCoT est le document d'urbanisme de référence qui fixe les orientations et organise la cohérence du territoire dans les domaines de l'habitat, des transports et de la mobilité, et du développement économique pour les 20 prochaines années.



Au cours de l'année 2017, le SCoT de la CAVEM est devenu l'outil de conception et de mise en œuvre de projets d'aménagement et de développement durable à l'échelle des 5 communes de l'agglomération : Les Adrets de l'Estérel, Fréjus, Puget sur Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël.

Ce Schéma est encadré par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires élaboré par la Région PACA.

Les étapes clés du SCoT

- > 2017 : VALIDATION DU PROJET DE SCoT
 - **Consultation des personnes publiques associées** (État, départements, région, chambres consulaires...).
 - **Enquête publique** organisée du 27 juin au 8 août 2017.
 - **Approbation définitive du SCoT** par le Conseil communautaire le 11 décembre 2017.

- > Décembre 2016 : DÉFINITION DES RÈGLES

- Document arrêté : **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)**, qui vise à faire respecter les orientations et les objectifs fixés dans le PADD en s'appuyant sur des règles, des prescriptions, des recommandations, etc.

> Conseil communautaire du 27 juin 2016 : CHOIX D'UN CAP

- Document présenté et débattu : **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**, qui définit les grandes orientations du développement de l'agglomération à suivre pour les 20 prochaines années.

> Septembre 2015 : OBSERVATION DU TERRITOIRE ET MISE EN LUMIÈRE DES ENJEUX

- Document établi : **Rapport de présentation**, qui comprend un diagnostic (habitat, équipements, patrimoine, économie, déplacements, etc.) et une évaluation environnementale.

 **TÉLÉCHARGER**

> **Dossier de modification simplifiée n°1 du SCoT :**

- Avis Var -Matin du 11 décembre 2018 (.pdf)
- Constat d'affichage de la délibération - CAVEM (.pdf)
- Constat d'affichage de la délibération - La Bouverie(.pdf)
- Constat d'affichage de la délibération - Les Issambres (.pdf)
- Constat d'affichage de la délibération - Village / Mairie d'Honneur (.pdf)
- Délibération n° 17 du 26 septembre 2018 - Bilan de mise à disposition - Annexes (.pdf)
- Avis de mise à disposition du public (.pdf)
- Arrêté de Modification Simplifiée n° 1 du SCoT - juin 2018 (.pdf)
- Arrêté de Modification Simplifiée n° 1 du SCoT - avril 2018 (.pdf)
- Délibération n° 17 du 9 avril 2018 (.pdf)
- Annexe de la Délibération n° 17 du 9 avril 2018 (.pdf)
- Réponses des Personnes Publiques associées (.rar)
- Annonce légale du 15 juillet 2018 (.pdf)
- Annonce légale du 30 juin 2018 (.pdf)
- Délibérations modifiées simplifiées 1 et 2 SCOT - annexe Issambres (.pdf)
- Modification SCOT - hôtel de ville et mairie d'honneur (.pdf)
- Arrêté de Modification simplifiée n° 1 du SCOT - mairie d'honneur et hôtel de ville (.pdf)
- Arrêté de Modification simplifiée n° 1 du SCOT - annexe Bouverie (.pdf)
- Modification SCOT annexe Bouverie (.pdf)
- Modification SCOT annexe Bouverie (.pdf)
- Arrêté de Modification simplifiées 1 et 2 du SCOT - annexe Issambres (.pdf)

• Arrêté de Modification simplifiée n° 1 du SCOT - annexe Issambres (.pdf)

• Avis de mise à disposition du public - Issambres (.pdf)

• Avis de mise à disposition du public - Bouverie (.pdf)

• Avis de mise à disposition du public - Village (.pdf)

• Rapport de constatation n° 0797 du 29 Juin 2018 (.pdf)

• Rapport de présentation modification simplifiée n° 1 (.pdf)

Ce dossier qui porte à rectification du document d'orientations et d'objectifs plaçant le secteur du FOURNEL sur la Commune de Roquebrune-sur-Argens en espace agricole structurant est mis à disposition du public du lundi 9 juillet au lundi 13 août 2018 à 17h00, soit pendant une durée de 34 jours hors jours fériés.

> **SCoT approuvé par le Conseil Communautaire le 11 décembre 2017 :**

• Délibération n° 33 (.pdf)

• Note de synthèse afférente à l'approbation du SCoT (.pdf)

• Page de garde dossier approuvé (.pdf)

• PADD - Projet d'aménagement et de Développement Durable (pdf)

• DOO - Document d'orientations et d'Objectifs (.pdf)

• Atlas des cartographie du DOO (.pdf)

• Cartographie des continuités écologiques de la CAVEM (.pdf)

• **Rapport de présentation :**

• Tome 1 - Diagnostic et État initial - 1re partie (.pdf)

• Tome 1 - Diagnostic et État initial - 2e partie (.pdf)

• Tome 2 - Explication des choix retenus et Évaluation Environnementale (.pdf)

• Tome 3 - Résumé non technique (.pdf)

• Annonce légale approbation du SCoT (.pdf)

• Certificats d'affichage délibération 33 (.pdf)

• Certificats de fin d'affichage délibération 33 (.pdf)

> **SCoT arrêté par le Conseil Communautaire le 24 février 2017 :**

• Délibération n° 10 (.pdf)

• Bilan de la concertation (.pdf)

• **DOSSIER D'ARRÊT DU SCOT :**

• PADD / DOO (.pdf)

• **Rapport de présentation :**

• Tome 1 - Diagnostic et État initial - 1re partie (.pdf)

- Tome 1 - Diagnostic et État initial - 2e partie (.pdf)
- Tome 2 - Choix retenus et Évaluation Environnementale (.pdf)
- Tome 3 - Résumé non technique (.pdf)

> Documents pédagogiques :

- La Démarche du SCoT (.pdf)
- Le Diagnostic (.pdf)
- Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (.pdf)

Il n'est pas donné suite à la procédure d'élaboration d'un Volet Littoral et Maritime du SCoT, valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer. Une nouvelle procédure sera engagée dans le cadre d'une révision du SCoT. Les études doivent en effet être approfondies pour faire émerger un projet de mise en valeur de la mer. Le projet de SCoT arrêté intègre a minima les éléments relatifs au littoral.

- > [Délibération n°09 du Conseil Communautaire du 24 février 2017 \(.pdf\)](#)

La concertation publique au cœur du projet

Depuis 2015 et durant toute l'élaboration du SCoT, des réunions publiques se sont tenues pour informer les habitants sur les enjeux du territoire et leur permettre d'échanger avec les élus.

L'approbation définitive du SCoT a eu lieu après consultation des personnes publiques associées (Etat, départements, région, chambres consulaires...) et auprès de la population.

Une enquête publique a été organisée du 27 juin au 8 août 2017 pour permettre aux habitants de la CAVEM de donner leur avis.

 **ALLER PLUS LOIN**

> Enquête publique

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien
(rond-point A.Karr)
CS 50133
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00

Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/schema-de-coherence-territoriale/schema-de-coherence-territoriale-1021.html>